

PLAN LIBRE

Le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées

Ariège
Aveyron
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Lot
Tarn
Tarn-et-Garonne

109

Mars 2013

Luis Barragan, l'architecture émotionnelle

Le structuralisme en architecture

La formation professionnelle continue

Elections ordinaires 2013

ITEP Le Home, Toulouse (31)

Change by the Exchange



2,00 euros

ÉDITORIAL

Vincent Defos du Rau, Président du CROA Midi-Pyrénées
Philippe Moreau, Conseiller à l'architecture, DRAC Midi-Pyrénées

De l'utilité de l'architecte

Les français sont souvent très critiques à l'égard de la légitimité des architectes –71% d'entre eux considèrent le travail de l'architecte comme coûteux et comme un passage obligé dont on pourrait se passer–, tout en reconnaissant –à 75%– le rôle de l'architecte « la plupart du temps » comme utile à l'émergence d'une qualité architecturale. (extrait d'un sondage TNS-Sofres publié par le CNOA en 2011).

Cette double question de la reconnaissance et de la légitimité nous conduit sans cesse à justifier de notre utilité, à expliquer l'intérêt de recourir à notre profession : adaptation des espaces construits aux modes de vie de leurs occupants, pérennité, solidité, économie, compatibilité avec les exigences de développement durable, les exigences réglementaires, aspect esthétique du cadre de vie bâti, urbain et paysager...

Dès lors, on voit que pour obtenir la confiance de nos commanditaires, nous sommes toujours confrontés à la pédagogie d'un rôle, dans une flexibilité de plus en plus en lien avec la mutation du monde qui nous entoure. L'enjeu décisif pour notre profession est bien tout à la fois que nous demeurions des généralistes crédibles, mais que nous utilisions aussi avec pertinence l'apport de nombreuses spécialités mobilisées en tant que de besoin, ce qui suppose la maîtrise de nombreux savoirs pré-requis.

Etre en capacité de faire ressortir l'intérêt de notre travail qui réside dans la synthèse des problèmes traités, être en capacité d'exposer et de rédiger des réponses argumentées dans le sens d'un intérêt plus large, d'un intérêt général, demeure essentiel.

C'est dans cette logique d'un discours professionnel construit sur de nombreuses disciplines, dans la maîtrise de l'expression et la vigueur de l'engagement, que l'architecte doit imposer sa légitimité. C'est avec cette rigueur qu'il peut justifier son utilité auprès du plus grand nombre.

De l'inachèvement de la formation

Ce rôle social de l'architecte ne peut être correctement tenu qu'en s'appuyant sur une formation initiale dans laquelle la transversalité des savoirs est mise en lien avec la culture du projet.

S'il est clair que l'enseignement pluridisciplinaire est bien délivré dans les ENSA, il est tout aussi certain que la formation de l'architecte continue à se réaliser tout au long de sa vie professionnelle.

Dans cette démarche globale au service du projet, réunissant tout autant la culture générale, la connaissance par les voyages, ou la formation professionnelle continue, l'architecte construit littéralement les assises successives de son expérience, qui le serviront toute sa vie.

Par une remise en cause régulière de ses acquis, par la conscience de l'érosion de ses savoirs et des lacunes de ses savoir-faire, par la construction renouvelée de sa formation, tout professionnel architecte regagnera en légitimité.

A l'inverse, dans la prise de risques inutiles, pour lui-même, pour son entreprise, (voir à ce sujet en p.7, «les conduites à risques dans l'exercice professionnel»), il perdra en légitimité et fera peser un risque plus grand encore de dévalorisation de la profession, discréditant l'image d'ensemble et la perception que s'en fait le grand public.

C'est pourquoi « l'obligation » de formation n'a de sens que dans la prise de conscience individuelle de ces enjeux. Et l'impérieuse nécessité de tenir correctement son rôle ne peut que convaincre l'architecte professionnel d'actualiser ses connaissances, dans un parcours approprié selon ses besoins.

De la culture générale comme base de l'exercice professionnel

La culture générale, parce qu'elle procède de l'étude d'exemples passés, parce qu'elle suppose la liberté de réflexion, la faculté de reformuler indéfiniment un problème et la capacité d'associer en une alliance nouvelle des idées en apparence contraires, détermine largement l'aptitude à la création et à la prise de décision.

Proposer aux architectes les apports d'une culture générale visant à une meilleure compréhension de leur environnement professionnel et du contexte sociétal dans lequel ils sont appelés à évoluer est essentiel.

L'objectif d'un tel apport est triple :

- Prolonger les enseignements de sciences humaines dispensés dans les écoles, ou réparer cette lacune pour ceux qui n'en ont pas bénéficié, afin que chaque architecte ait une idée claire de ce qu'est un champ d'étude (historique, sociologique, géographique, anthropologique) et quelles sont les interactions qui s'y jouent.

- Présenter aux architectes ce que permet d'apporter, appliquée à un champ d'étude, la rigueur des méthodes de recherche historique, sociologique géographique, anthropologique, et scientifique, pour une analyse d'un programme et de son contexte.

- Cultiver, autant qu'il est possible, le plaisir de penser.

La culture générale, «c'est une forme de discrimination invisible» soulignait en 2008 le Ministre de la fonction publique André Santini (Le Monde, 15 avril 2012, « la culture générale, outil de sélection rouillé »).

Nous devons revendiquer cette « discrimination » pour que les architectes tiennent leur rôle dans la société, s'en emparent via la formation continue, développent leur esprit critique et exercent avec discernement et intelligence la prise de risques conduisant à la qualité architecturale.

MAISON DE L'ARCHITECTURE
Midi-Pyrénées

Adhésion / Abonnement / Commande

Bulletin d'adhésion 2013 + abonnement à Plan Libre pour 1 an / 10 numéros

Professionnels : 50 euros / Étudiants : 20 euros

Être adhérent à la Maison de l'Architecture permet de devenir un membre actif (prendre part aux décisions, aux assemblées générales annuelles...), d'être abonné à Plan Libre et de soutenir le programme et les actions de l'association (Expositions, Plan Libre, Prix Architecture...).

Un ouvrage au choix parmi les six déjà publiés est offert sur simple demande.

Bulletin d'abonnement à Plan libre pour une durée de 1 an / 10 numéros

Professionnels : 20 euros / Étudiants : 10 euros

Publications de la Maison de l'Architecture : 10 euros l'exemplaire

-  Jean Dieuzaide, Architecture, photographie
-  Plan Libre. Recueil articles, cahiers centraux 2002-2006
-  Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2001
-  Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2003

-  Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2005
-  Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2007
-  Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2009
-  Catalogue Prix Architecture Midi-Pyrénées 2011

Nom	Prénom
Profession	Société
Adresse	
Tél.	E-mail

Le bulletin d'adhésion ou d'abonnement complété, est à renvoyer accompagné du règlement à :
Plan Libre / Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées, 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse / E-mail: ma-mp@wanadoo.fr

Plan libre, le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées

MAISON DE L'ARCHITECTURE
Midi-Pyrénées

Edition
Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
45, rue Jacques Gamelin 31100. Toulouse
tél. 05 61 53 19 89 / ma-mp@wanadoo.fr
Dépôt légal à parution

N° ISSN 1638 4776

Directeur de la publication
Pierre Duffau.

Rédacteur en chef
Jean-Manuel Puig.

Bureau de rédaction
Bernard Catllar, Daniel Estévez, Véronique Joffre.

Comité de rédaction
Gaël Angaud, Pierre Bonnard, Philippe Cirgue, Vincent Defos du Rau, Jean Larnaudie, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret.

Coordination
Aurélié Bayol.

Informations Cahiers de l'Ordre
Martine Aires.

Ont participé à ce numéro
Vincent Defos du Rau, Daniel Estevez, Bernard Ferries, Mme Laloye, Marc Laurens et Pierre-Guy Loustau, Philippe Moreau, Anne Péré, Anne Ruffat, Nadia Sbiti, Marc Zavagno.

Graphisme
Bachs estudi gràfic. Marta Bachs, Anissa Mérot.

Impression
Rotogaronne

Pour écrire dans Plan Libre contactez le bureau de rédaction à la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées.
La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

Plan Libre est édité tous les mois à l'initiative de la Maison de l'Architecture avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute-Garonne, la Mairie de Toulouse et le Club des partenaires : Forbo, NPN, Technal, VM Zinc.



ACTIVITÉS

MAISON DE
L'ARCHITECTURE
Midi-Pyrénées

Exposition

**Palmarès de la Jeune Architecture en Midi-Pyrénées
jusqu'au 22.03.2013 à l'îlot 45 / Maison de l'Architecture**

A l'initiative du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées en collaboration avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, cette première édition a été lancée autour de la problématique de la « résilience ».

Ce thème ainsi choisi est une nouvelle occasion de valoriser des réflexions par le biais de projets d'urbanisme & d'architecture, pour imaginer « le vivre ensemble soutenable » de demain.

Le support des réflexions a porté sur la ville de Montauban et notamment sur le renouvellement du centre historique où l'un des enjeux fondamentaux sera de savoir comment la ville et l'ensemble des communes en couronne pourront absorber un accroissement de population et être le support d'une nouvelle urbanité ?

Cette exposition rassemble les 12 projets présentés au jury de ce palmarès.

Exposition

**Prix Architecture Midi-Pyrénées
année 2011 : 06 édition
jusqu'au 30.03.2013 à la Médiathèque de Lavaur**

Présentation des 22 réalisations récompensées à l'occasion de la 6^e édition du Prix Architecture Midi-Pyrénées 2011

Renseignements au : 05 63 58 03 42

1 rue Jouxaygues Grande - 81500 Lavaur

L'îlot 45 . Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées

45, rue Jacques Gamelin . 31 100 Toulouse
Tél. : 05 61 53 19 89 . Mèl : ma-mp@wanadoo.fr
Web : www.maisonarchitecture-mp.org
<http://www.facebook.com/MAISONMP>

> entrée libre du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

AGENDA

Événement

**Chapelle Saint Jacques
Centre d'art contemporain
Saint Gaudens**

**Les 29. 30. et 31. 03.2013
trois jours de fête pour la
réouverture**

**Le 30.03. 2013 à 17h
vernissage de l'exposition
Grout / Mazeas**

www.lachapelle-saint-jacques.com

Exposition

**Marchérama par le Collectif
Encore Heureux
13.04 au 01.06. 2013
Médiathèque - Négrepelisse**

Inscriptions

Les Journées d'Architectures à vivre

Vous êtes architecte : Les inscriptions pour présenter votre réalisation ouvrent le 04 mars 2013 depuis le site internet

Vous êtes visiteur : Les journées sont programmées cette année du 14 au 16 juin et du 21 au 23 juin 2013

<http://www.journeesavivre.fr/intro.asp?T=intro>

Exposition

**Sur-Urbain si le jour se levait
Mathile Veyrunes
Du 12.03 au 11.05.2013
Espace Croix Baragnon, Toulouse**

Exposition

**Luis Barragan, L'architecture émotionnelle
du 28.03. au 05.06.13 Galerie du CMAV - Toulouse**

Exposition présentée par l'AERA et le CAUE 31
www.cmaville.org

Exposition - Table ronde

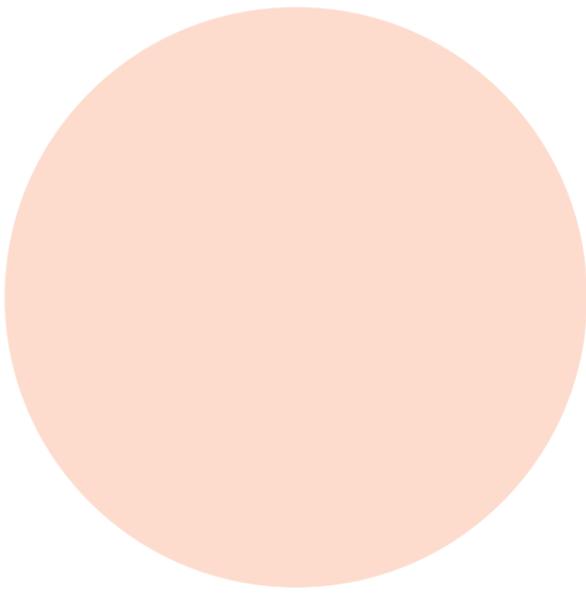
**Dans le cadre de la Semaine du développement
Durable 2013
Jeudi 04.04.2013 à 18h00
Pavillon de l'Architecture de Pau
« L'eau, au cœur d'un urbanisme durable »**

<http://pavillon03.skyrock.com>

Rencontre

**Jacques Ferrier, architecte autour de son livre
La possibilité d'une ville
lundi 25.03.13 de 18h00 à 20h00
Librairie Ombres Blanches à Toulouse**

<http://www.ombres-blanches.fr/>



HERMAN HERTZBERGER

LE STRUCTURALISME EN ARCHITECTURE

On sait que le structuralisme est mort, mais pour nous, aujourd'hui, en architecture il commence à peine pourtant à être très important. Il y a beaucoup de malentendus sur l'idée du structuralisme et il est malheureux que les architectes utilisent le mot structure dans un sens très particulier, on parle de structures bâties, de trames, etc. toutes choses structurelles qui ont peu à voir avec le structuralisme.

Car le structuralisme - on me pardonnera de venir expliquer cela en France qui est le pays où cette idée a pris naissance - doit être compris en réalité comme une dialectique entre ce qui est commun et ce qui est individuel, entre le public et le privé.

Pour commencer à expliquer comment cette idée peut s'appliquer à l'architecture je voudrais citer un précédent connu qui est le musée Guggenheim de Frank Lloyd Wright. Il s'agit de l'un de ces très rares architectes de la modernité qui conçoivent l'architecture depuis l'intérieur vers l'extérieur. La plupart des architectes en effet ont l'habitude de projeter d'abord l'extérieur et puis se résignent ensuite, presque par contrainte, à projeter un intérieur. D'ailleurs l'immense majorité des images architecturales représentent l'extérieur des édifices, et même lorsqu'on montre un intérieur c'est plutôt un extérieur. L'architecte reste toujours à l'extérieur des choses.

C'est cela le drame de l'architecture, créer des objets attirants sans se rendre compte que la vie sociale, qui est le vrai but de l'architecture, se déroule à l'intérieur, dans les lieux. Frank Lloyd Wright a fait un musée dont l'extérieur ressemble un peu à un moulin à café, un objet peu extravagant et formel mais dont l'intérieur au contraire est réellement formidable. Cet intérieur est extraordinaire car il est constitué d'un seul et unique espace d'où l'on peut tout voir, embrasser tout l'espace, regarder tout ce qui est là, les jeunes filles qui passent, les peintures, les oeuvres. C'est remarquable, et surtout lorsqu'on fait la comparaison avec un autre musée Guggenheim, celui de Bilbao, qui est foncièrement tout l'opposé. Il s'agit d'une sculpture incroyable, attirante, magnifique, spectaculaire, mais justement, c'est un monument gouverné par l'extérieur, il n'y a pas le moindre intérieur. Et dans cet intérieur qui n'existe pas il y a de l'art qui n'existe pas. Et même si je peux dire que cette oeuvre est grandiose, elle n'est pas tellement intéressante selon moi car elle représente une sorte de vie d'abondance mais sans profondeur. Voilà le non-structuralisme.

On pourrait citer d'autres exemples bien-sûr. Je pense à cette colline de logements, la « Mountain Dwellings » réalisée en 2008 à Copenhague par Bjarke Ingels et son équipe et souvent primée. Elle se présente comme une fine écorce constituée d'unités de logements strictement répétitifs et recouvrant un grand parking intérieur en sous-bassement. La construction, la structure constructive, est certes intéressante mais il n'y a aucun structuralisme ici. Pas de structuralisme car aucune relation n'existe entre privé et public, ou pour être plus précis il n'y a aucun espace collectif à l'exception de ce grand parking, autrement dit on peut se retrouver, se rencontrer, dans le parking et voilà tout.

Le Corbusier, avec son projet urbain pour Alger, a énoncé quelque chose de bien plus intéressant de ce point de vue. Lui aussi a imaginé une structure, et

même une infrastructure de circulation automobile, un viaduc autoroutier, mais il l'a utilisée comme un point de départ pour proposer un système d'habitation ou plus exactement une idée d'habitat. Le principe consiste à créer des sols artificiels superposés sur lesquels tous les gens puissent construire leur logement à leur libre convenance. Ici la notion d'individu se mêle à celle de communauté qui est représentée par la grande structure, dans leur articulation intime, le privé et le collectif font le projet. On peut regretter cependant que ce projet n'offre pourtant aucun espace social à part entière.

Pensons maintenant à ce fameux stade de sport à Pékin, conçu par Herzog et De Meuron en collaboration avec l'artiste chinois Ai Weiwei. De nouveau nous avons un objet attirant et même impressionnant qui a coûté une quantité immense d'acier, suffisamment d'acier pour bâtir une ville, et c'est pourquoi cela ne représente pas une solution tellement durable. La durabilité commence par l'économie de moyens et de matériaux. C'est également pour cette raison que l'on recherche aujourd'hui la conservation et la réutilisation des constructions qui sont déjà-là, sans bâtir systématiquement des édifices neufs. Je ne sais pas si la question de l'architecture durable est présente en France mais en Hollande on ne parle que de durabilité. Si je propose quelque chose, n'importe quel projet d'architecture ou d'urbanisme, on me demandera immédiatement : « Est-ce que c'est durable ? ». La durabilité est presque devenue une religion. Donc vous comprenez certainement ce que je veux dire à propos de structuralisme, il s'agit de recycler les bâtiments qui sont déjà là, en Hollande aujourd'hui des écoles deviennent des logements, des bâtiments d'habitation deviennent des bureaux, des bureaux sont transformés en école, etc. Les discussions portent sur la deuxième vie, la troisième, la quatrième vie de chaque édifice. De ce point de vue, on peut dire que le stade de Pékin est certes impressionnant mais pas tellement efficace.

Les romains eux-aussi ont construit des stades qui étaient de vraies infrastructures, des constructions en grand appareil de pierre. Il y a quelques années j'ai trouvé par hasard deux images qui représentaient l'amphithéâtre de Nîmes, c'était en définitive un bâtiment standard, comme les arènes de Arles non loin de là. La première image était une gravure montrant cet amphithéâtre, dans le courant du moyen-âge, qui était entièrement occupé par des habitations envahissant la structure. La deuxième image représentait le même édifice transformé, plus tardivement, en place publique. Ainsi dans certaines circonstances, l'amphithéâtre abritait des logements et puis, dans des circonstances historiques et urbaines différentes, il se transformait en piazza. Cela montrait qu'une même forme peut être interprétée de différentes façons, et parfois même de manière entièrement contraire, selon le contexte dans lequel elle s'inscrit.

Je m'apercevais que l'on pouvait donc interpréter une structure, une forme, dans un certain sens mais aussi dans un autre totalement différent.

Le mot « interpréter » est devenu pour moi le mot clé, qui permettait de décrire une attitude de travail fondée sur l'idée de structuralisme pour architecture. Vous savez que Ferdinand de Saussure, l'un des pères de la notion de structuralisme en linguistique, distinguait le concept

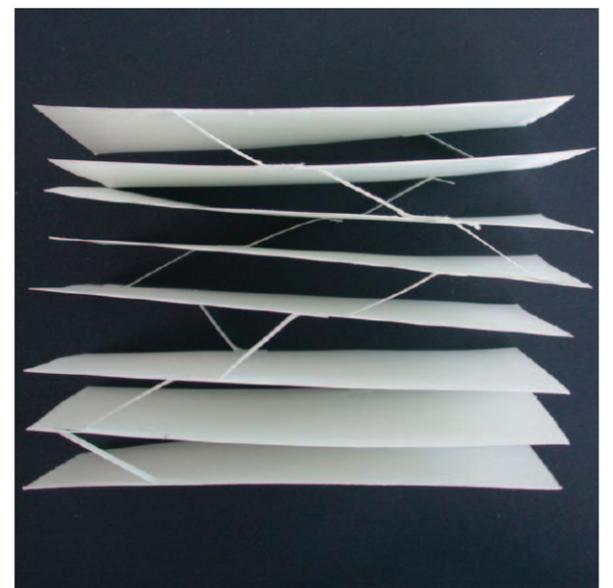
de langue et celui de parole. La langue est définie comme un instrument commun dont tout le monde dispose et la parole correspond à la manière dont on utilise la langue individuellement. Différentes personnes, en différentes circonstances, utilisent la même langue de manière personnelle et différenciée, ce faisant elles réalisent donc des interprétations.

On peut concevoir de transposer cette démarche au domaine de l'architecture.

Il s'agit alors de proposer des espaces, des formes, qui pourront être ensuite interprétés par différentes personnes à leur manière, à leur mode. Le travail de l'architecte rejoint alors l'action de l'habitant, ce que je cherche à faire c'est en quelque sorte une architecture empathique.

Conférence de l'architecte Herman Hertzberger, SFA, Paris 2010.

Extrait et transcription par Daniel Estevez pour Plan Libre.



LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE : UN DROIT, UN DEVOIR, UNE OPPORTUNITÉ...

Où en est-on de l'obligation de formation ?

Le précédent cahier central de Plan Libre dédié à la Formation continue date de Septembre 2008. Il nous a paru nécessaire quatre ans plus tard de revenir sur ce sujet, central pour la profession, en raison de trois transformations qui imposent un regard renouvelé sur le sujet :

1 – La crise

Septembre 2008, la crise financière se déclenche ; depuis, la situation des architectes comme des autres acteurs économiques est chaque année plus instable, plus incertaine, l'année 2013 n'offrant que peu de perspectives de reprise consistante.

Paradoxe apparent, les stratégies de résistance à cette crise semblent s'incarner dans un repli sur soi des professionnels, une frilosité économique et donc une mise à distance des investissements d'avenir, une solidarité déjà fragile mais s'effritant encore.

Alors qu'une lutte efficace contre la crise pourrait, devrait se formaliser dans des échanges renforcés, dans des engagements collectifs de défense et de promotion, dans des approfondissements de compétences et des élargissements des champs du métier.

2 – Des évolutions permanentes

Pendant ce temps, le train des évolutions continue de rouler et même accélère sa cadence : Grenelle de l'Environnement, Accessibilité, RT 2012, réglementations

acoustiques, réforme du permis de construire, code des marchés publics...

Et les pratiques professionnelles se modifient aussi rapidement : importance prise par la réhabilitation, dématérialisation des procédures, plateformes d'échanges, relations plus complexes avec les maîtres d'ouvrage et nos partenaires de la maîtrise d'œuvre, structuration d'agence devenant incontournable.

Parallèlement, l'image des architectes auprès du grand public n'est toujours pas assurée, l'enquête parue dans les Cahiers de la Profession en 2011 montrant que les Français considèrent l'architecte moins utile et plus coûteux que les citoyens des autres grands pays européens. On sent bien là un sérieux à renforcer, une évidence à faire naître.

Alors, est-ce bien le moment de reparler de formation continue, est-ce bien le moment pour inciter les architectes à se former régulièrement ?

3 – Une profession qui s'organise

Oui, car crise et modifications des règles et des pratiques doivent nous amener à nous interroger encore plus sur nos compétences et leur valorisation. C'est le but qui a guidé les partenaires du Pôle de Formation (ENSA de Toulouse, DRAC et Ordre des Architectes) dans la réorganisation de l'offre de formation.

On sait que la formation initiale ne suffit pas, que la maîtrise des techniques, des environnements juridiques, des techniques de gestion et de management s'apprend tout au long de sa vie professionnelle, en complément d'une curiosité incessante sur les architectures patrimoniales et contemporaines, au travers des voyages, des visites, des conférences, des lectures.

La formation continue fait partie des priorités du Conseil National et des dispositions ont été prises dans ce cadre : déclaration en ligne des formations réalisées en 2008, délivrance d'une attestation annuelle en 2009, simplification et clarification du dispositif en 2010, vote de l'ensemble des conseils régionaux en 2012 pour rendre obligatoire la formation « à moyen terme », organisation d'une matinale des architectes en 2013 sur le thème : « Quels architectes former pour demain ? ».

Afin d'accompagner cet effort, le Conseil Régional de l'Ordre a initié la création de l'Association Îlot Formation, qui, dans le cadre du Pôle réorganisé, a vocation à proposer des formations courtes, adaptées aux réalités professionnelles, faites par des architectes pour des architectes, avec des prix très adaptés et des formats spécifiques pour être proposés dans tous les départements de Midi-Pyrénées...

La philosophie de l'association est aussi de travailler en tenant compte de la présomption de compétence telle que définie par Michel Serres : favoriser de nouvelles pédagogies pour participer à la constitution de savoirs en réseaux. Bien sûr, tout le savoir est disponible sur internet, mais il reste indispensable de le hiérarchiser et de le partager avec ses pairs, par des échanges aussi enrichissants que le savoir dispensé par le formateur.

Parallèlement, le Pôle de Formation a rendu lisible sa réorganisation par l'édition d'un catalogue annuel présenté lors des Rendez-Vous de l'Architecture 2012 et par la refonte de son site Internet, en regroupant l'offre en six grands thèmes :

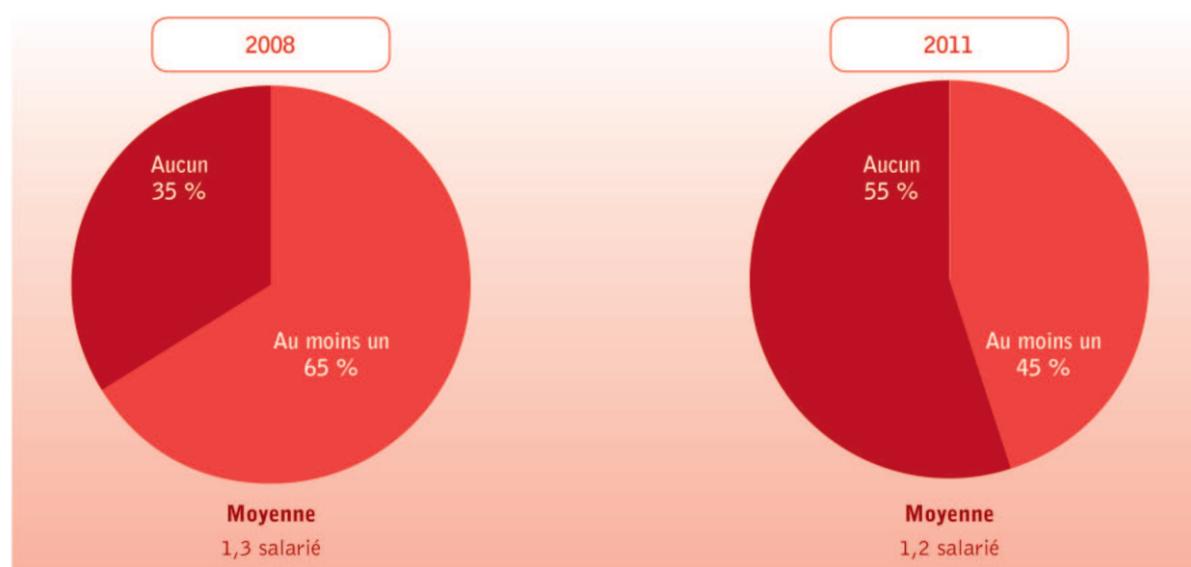
- développement durable
- aménagement, villes, territoires et paysages
- réhabilitation et patrimoine
- cadre réglementaire
- fonctionnement et développement de l'agence
- diversification, spécialisation des pratiques

Enfin, la CPNEFP de la Branche Architecture a labellisé un certain nombre de formations (« Label Formation Branche Architecture »), permettant ainsi une prise en charge à 100% pour les salariés d'agence relevant de l'OPCA-PL.

Malgré les incitations et l'élargissement de l'offre, seuls 25% des architectes déclarent avoir suivi au moins une formation en 2011 (selon l'observatoire de la profession du CNOA), seuls 427 architectes (sur 30 000, soit 1,4%) ont rempli la déclaration en ligne sur le site www.architectes.org.

Question : Parmi les salariés de votre agence, combien ont suivi au moins une formation au cours des douze derniers mois ?

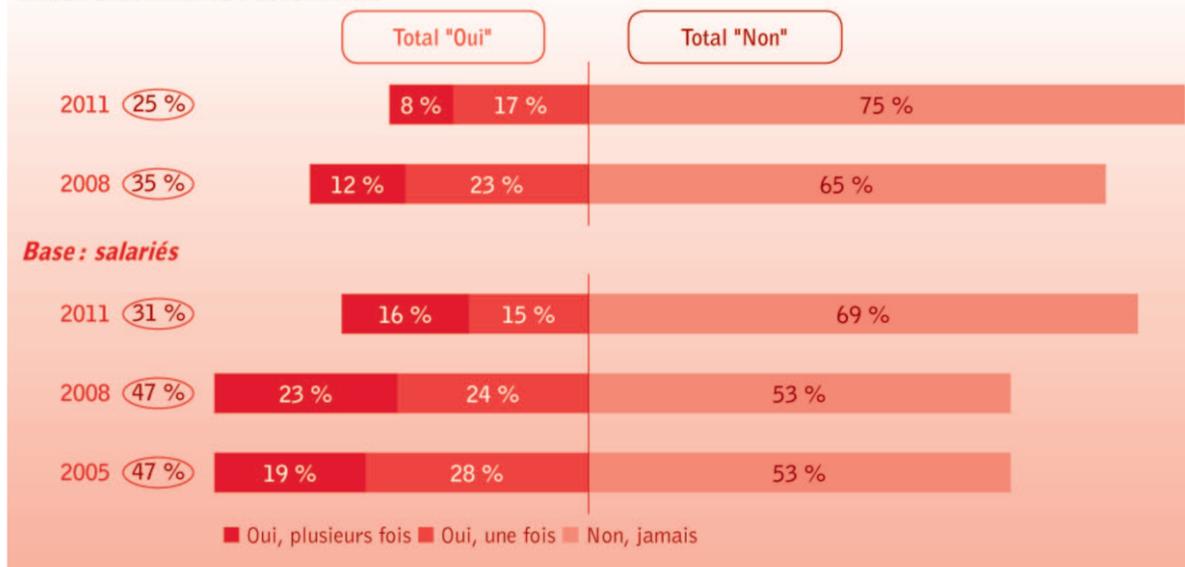
Base : aux agences employant au moins un salarié, soit 35 % de l'échantillon



La proportion d'architectes ayant eu récemment des salariés en formation a diminué de manière sensible entre 2008 et 2011

Question : Et au cours des douze derniers mois, avez-vous suivi une formation ?

Base : ensemble de l'échantillon



Un architecte sur quatre a suivi une formation au cours des douze derniers mois

Maintenant se pose avec acuité la question de l'obligation de formation continue et de son contrôle : faire partie d'une profession réglementée apporte des droits mais exige aussi des devoirs ; le devoir de formation continue en fait partie et est inscrit dans le code des devoirs professionnels ; les autres professions réglementées, notamment les géomètres, ont pour la plupart mis en place des contrôles et des sanctions ; certains pays étrangers également pour leurs architectes, notamment le Québec, qui impose par année des activités de formation dirigée d'une durée minimale de 14 heures et des activités de formation libre d'une durée minimale de 28 heures, avec des sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation.

Des voix se sont élevées contre la mise en place de cette obligation, au nom de la liberté de choix et de contraintes économiques : nous avons vu que l'offre de formation proposée en Midi-Pyrénées permet de répondre à ces interrogations.

Cette obligation se mettra en place progressivement suivant des modalités qui restent à préciser, c'était un engagement fort de Lionel Carli lors de son élection en 2010.

Il s'agit donc de s'y préparer, de prendre les bons réflexes. Les organismes professionnels se sont mis en action pour proposer une offre de qualité, à l'écoute des demandes des agences, économiquement intéressante, souple et évolutive.

C'est maintenant à nous tous, architectes, d'entrer dans cette dynamique, afin de conserver et de renforcer de manière durable notre présence dans la société, par la reconnaissance de notre culture et de nos compétences.

Marc Zavagno, Trésorier du CROA Midi-Pyrénées, Président de l'association îlot Formation

	Obligation	Contrôle	Validation	Sanctions éventuelles	Nbre. h/an	Formation « directe »	Formation « indirecte »
Experts-comptables	Code Déontologie décret 2007-1387 du 27 09 2007 + norme de compétence n°112 de juillet 1990, inspirés de la norme de l'IFAC (IES 7).	Lors de contrôle de qualité. Le contrôleur communique au Conseil supérieur la note de synthèse.	Justificatifs à produire	?	40 h	- organismes de formation - universités et assimilés - auto formation avec tutorat mini 20h/an	- la rédaction d'articles, de communications ou d'ouvrages techniques ; - l'intervention comme formateur ou conférencier dans le cadre d'actions organisées ; - participation aux congrès, colloques, universités d'été, ou autres événements programmés par les organisations professionnelles (pour leur partie technique) ; - les interventions dans le cadre des examens professionnels
Médecins	- 1950 + de 1000 FMC - CREATION UNIFORMEC 1978 - Evaluation des pratiques professionnelles, loi du 13/8/2004 - Loi du 21/7/2009 : développement professionnel continu (DPC) - décret du 1/01/2012, DPC, applicable au 1/1/2013.	A chaque action de formation de DPC, justificatif à conserver pendant 5 ans. Simultanément, au fur et à mesure, copie de vos justificatifs Au terme des cinq ans, si le dossier totalise 250 crédits, le DPC valide le parcours en délivrant une attestation et en informant l'Ordre professionnel - Contrôle par les Ordres tous les 5 ans	Si inférieur à 250 crédits, le CRFMC arrête un plan de « rattrapage » permettant de compenser le retard pris sur la FMC ou sur l'EPP. Si non transmission de dossier au CRFMC, ce dernier met en demeure de produire tous justificatifs dans un délai de 6 mois. En cas d'absence de production des justificatifs demandés ou en cas de refus d'effectuer le plan de « rattrapage », le CRFMC en informe l'Ordre professionnel.	Les praticiens qui ne remplissent pas cette obligation légale et déontologique pourront être sanctionnés	250 crédits sur une période de cinq ans (cf barème FMC).		
Avocats	- Loi n°71-1130 du 31/12 1971 modifiée par la loi n°2004-130 du 11/02/2004 (article 21) - Décret n°91-1197 du 27/11/1991 modifié par le décret n°2004-1386 du 21/12/2004 - Décision du 25/11/2011 à caractère normatif n°2011-004 modifiant la décision n°2005-001 portant délibération sur les modalités d'application de la formation continue des avocats	Déclaration au Conseil de l'Ordre avant le 31 janvier de l'année civile. Le Conseil de l'Ordre contrôle l'accomplissement effectif de l'obligation déontologique de formation continue des avocats de son ressort, en vérifiant les critères des formations suivies, ainsi que leur lien indispensable avec l'activité de l'avocat.	Justificatifs à produire	Les avocats qui ne remplissent pas cette obligation légale et déontologique pourront être sanctionnés	20 h	- participer à des formations à caractère juridique ou professionnel ; - colloques et conférences à caractère juridique ou ayant un lien avec l'activité professionnelle des avocats ; - publier des travaux à caractère juridique ; - dispenser des enseignements (en lien direct avec la profession) dans un cadre universitaire ou professionnel. - Formations à distance. Conformément à la décision normative du CNB du 25 novembre 2011 n°2011-004, les avocats ne pourront valider plus de la moitié de la durée de la formation continue par des formations à distance.	Avocats titulaires d'un certificat de spécialisation : la moitié de la durée de leur formation à leur domaine de spécialisation (Décret n°2011-85 du 28 décembre 2011 relatif au vice-bâtonnier, à l'arbitrage du bâtonnier et aux mentions de spécialisation des avocats) Les autres professionnels venant d'intégrer la profession d'avocat doivent consacrer la totalité de leur obligation à la déontologie et au statut professionnel les deux premières années de leur intégration.
Géomètres-Experts		Si manquement aux obligations ou absence de retour formulaire, le conseil régional convoque en séance administrative pour explications	Déclaration annuelle et justificatifs à produire	application Art. 23 et 24 de la loi n° 46-942 du 7 mai 1946	40 h 8 jrs par an mini	- organismes de formation - universités et assimilés - auto formation avec tutorat mini 20h/an	- la rédaction d'articles, de communications ou d'ouvrages techniques ; - l'intervention comme formateur ou conférencier dans le cadre d'actions organisées ; - participation aux congrès, colloques, universités d'été, ou autres événements programmés par les organisations professionnelles (pour leur partie technique) ; - les interventions dans le cadre des examens professionnels

L'architecte de demain et les attentes de la société

Le Ministère de la Culture et de la Communication a lancé dernièrement une concertation sur l'avenir de l'enseignement de l'architecture dont l'une des questions majeures concernait les attentes et la place de l'architecture et de l'architecte dans la société.

L'ENSA de Toulouse a souhaité impliquer ses étudiants à travers une série d'enquêtes menée auprès de quelques élus, maîtres d'ouvrage publics et privés, représentants du monde professionnel avec une question majeure : « à quoi doit servir l'architecte de demain ? ».*

Si bien sûr la fonction de bâtisseur « créer de l'harmonie pour mieux vivre » a été mise en avant, la nécessité d'associer d'autres compétences, la fragmentation parfois de ces compétences a

aussi été pointée « il faut que l'architecte préserve sa capacité de synthèse des problèmes techniques, urbains... En est-il capable aujourd'hui ? ».

La responsabilité sociale de l'architecte a été soulignée fortement : « L'architecte doit participer au débat public » engagement social, sur les problèmes urbains et environnementaux, sur les lois liées à l'architecture comme la justesse de normes dans différents domaines. Il a un rôle de prospective sur le monde à venir dans les choix et les projets proposés « il doit être prévisionniste : créer dans le réel mais pas forcément pour le réel ». La pédagogie et la transmission sont évoquées comme insuffisamment menées « l'architecte et le grand public doivent mieux se comprendre mutuellement ».

Dans cette vision rapide qui demanderait bien sûr un vis-à-vis plus large avec la société civile, il ressort néanmoins que la

notion d'intérêt public est toujours une idée majeure du travail de l'architecte, complexe à définir dans une société en perpétuel mouvement, complexe à mettre en œuvre face aux défis techniques et sociétaux en cours.

La formation continue doit faire partie de cette culture et contribue à l'adaptation nécessaire à la rapidité d'évolution du monde actuel, en donnant aux architectes les moyens d'avoir une vision prospective et des outils pour en maîtriser certains processus.

Anne Peré, Enseignante ENSA Toulouse, Responsable CIFCA

* (enquête menée avec l'aide du CERS centre d'études et de recherches sociologiques, les insertions en italique sont des phrases issues des entretiens menés)

Les conduites à risques dans l'exercice professionnel

La notion de risque est toujours associée aux notions de probabilités, dommages, événements indésirables ou redoutés, gravité... La notion de risque est à la base d'une prise de décision rationnelle : on pèse le pour et le contre d'une action en connaissance de cause. On accepte donc un risque ou pas, en fonction de l'évaluation que l'on fait de la situation.

La perception du risque peut être entravée ou amplifiée par des facteurs subjectifs, et même par des facteurs conjoncturels.

Les conduites à risques sont des comportements répétés de « prise de risques » conscients ou inconscients, qui résultent d'une sensation d'impuissance au regard de l'ampleur des tâches à accomplir, ou pire, d'une illusion de compétence. Elles se présentent sous des formes diverses qui sont déterminées par les contextes sociaux, les histoires de vie personnelle et professionnelle, le travail dans l'urgence, mais gardent toujours un caractère irrationnel qui dépend du capital culturel de l'individu. Elles affectent tous les champs de l'exercice professionnel, juridique, financier, technique, relationnel...

Le risque juridique : risque résultant de l'application imprévisible d'une loi ou d'une réglementation, voire de l'impossibilité d'exécuter un contrat. Le risque juridique est également présent si l'application du droit et de la réglementation n'est pas claire.

Le risque financier : risque de perdre de l'argent, risque que la partie avec laquelle un contrat a été conclu ne tienne pas ses engagements. Les dirigeants d'entreprises d'architecture, comme de toutes entreprises, ont pour mission de rendre leur exploitation viable (équilibrer les charges avec les ressources) voire de la développer (ressources supérieures aux charges = production de

richesse). Le résultat obtenu leur permettra de survivre (résultat nul) voire d'en assurer la pérennité en la développant (résultat positif), ceci interpelle au sujet du dumping des honoraires...

Le risque technique : dans une approche « technique », l'architecte n'a pas toutes les informations nécessaires pour réussir ; il va devoir contourner les résistances que lui oppose la matière, trouver des solutions à des problèmes imprévus. Mais ce risque va de paire avec une responsabilité stratégique. La différence entre le technicien et le stratège, c'est que le premier doit résoudre les problèmes que pose la matière, dont certains sont imprévus ; et que le second doit aussi surmonter les obstacles que lui opposent les comportements des autres stratèges, faits pour le déconcerter. L'architecte est les deux à la fois, car c'est un « chef d'orchestre ».

L'analyse des risques, lorsque malheureusement ils ont été « confirmés » par les faits, se focalise sur les erreurs ou les comportements contre performants qui découlent de la responsabilité d'un individu ou d'un collectif. Au premier, on reprochera sa négligence ou sa méprise face à un problème ou une information qu'il devait pourtant prendre en compte. Aux autres, on imputera des résultats décevants au fait que leurs pratiques de travail ne permettent pas l'atteinte des objectifs...

Alors, fort de ce constat de prises de risques intempestives, quelles formations proposer ?

La plupart des formations s'affichent comme des parcours techniques « efficaces ». La réflexion sur le sens de la formation n'a guère de place. C'est pour répondre à un souci d'immédiateté, louable en soi, de s'adapter aux « conjonctures du marché ». Cela conduit à l'accumulation de connaissances sectorisées, nécessaires mais non suffisantes.

Il faut donner aux architectes les éléments culturels d'une approche

globale du projet dans son environnement.

La seule analyse architecturale a trop été privilégiée dans les enseignements des écoles : la composition, la construction, l'application des normes et règlements ne sauraient prétendre fonder la totalité d'une conception. Toutefois, notons que l'enseignement initial introduit un recours ponctuel à ces enseignements de contexte qui permettent à la fois d'identifier les gisements de connaissance potentiels, d'appréhender les risques et de mettre en lumière la diversité des logiques à l'oeuvre au sein d'un processus de conception.

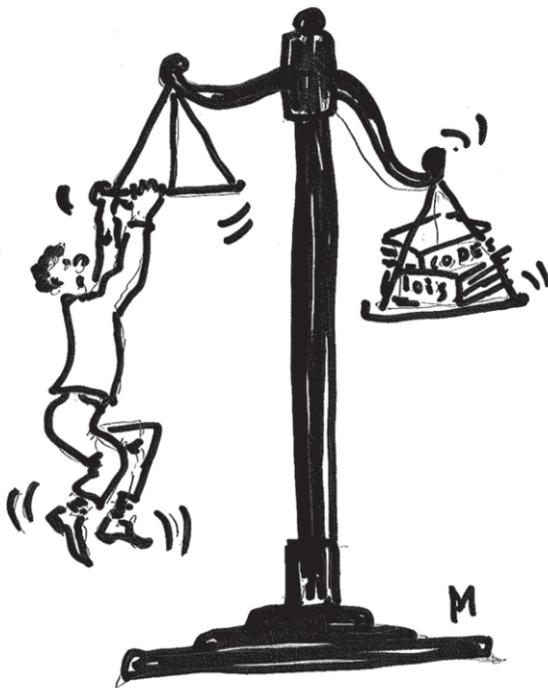
Les forces et les faiblesses de nombreux projets s'analysent autant par la qualité de la construction et son prix de revient que par l'impact sur la vie économique locale, sur les rapports sociaux, sur l'histoire de la ville, et des savoir-faire maîtrisés.

Les grands succès architecturaux s'appuient sur l'identification perspicace de « patrimoines », matériels ou non, inexploités ; nombre d'échecs s'expliquent par une prise en compte trop étroite, ou sectorisée, des risques.

Un symptôme intéressant à observer pour illustrer ce propos : beaucoup d'écrits argumentatifs de projets sont mal structurés, contiennent un vocabulaire inutilement compliqué et regorgent de répétitions inutiles. Cela traduit une absence de maîtrise des prises de risques.

Pour ma part, je souhaite que les architectes acquièrent plus de culture générale pour qu'ils exercent leur rôle dans la société, notamment via la formation continue : cela favorisera leur esprit critique et une véritable capacité à prendre des risques.

Philippe Moreau, Conseiller à l'architecture, DRAC Midi-Pyrénées



Amis, ennemis ? l'architecte et le document d'urbanisme

L'architecte, dans son processus de création et de conception, évolue dans un « monde » encadré par le code de l'urbanisme et le code de la construction (pour ne parler que d'eux).

S'il maîtrise la notion de prospect, souvent il ne perçoit de l'urbanisme que l'aspect « gestion du droit des sols ».

Cela est vrai dans une commune non dotée d'un document d'urbanisme (carte communale ou plan local d'urbanisme), et qui à ce titre relève donc du règlement national d'urbanisme (et de sa très controversée partie actuellement urbanisée – PAU).

Mais cela s'avère en partie inexact lorsqu'une commune s'est dotée d'une carte communale ; pour la règle, elle est certes assujettie au RNU, mais pour l'espace, elle dépend des zones urbanisables (ou du statut agricole d'un bâtiment à créer ou rénover) définies dans la carte.

Qu'en est-il alors pour le PLU ? Ce dernier a largement dépassé (en principe) le POS, les rédacteurs de la loi SRU l'ayant enrichi en introduisant avec la dimension projet. Le PLU doit être (j'ai conscience qu'il ne l'est malheureusement pas toujours) le reflet et la traduction du projet de territoire à une échéance d'une dizaine d'années.

Or, l'architecte a souvent tendance à consulter (tous ne le font même pas, d'ailleurs), la partie réglementaire (pièce écrite et pièce graphique du règlement, nouvelles terminologies pour zonage et règlement). Et ignorer ou feindre d'ignorer la substantifique moelle d'un dossier PLU : le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et les OAP (orientations d'aménagement et de programmation).

Le PADD donne le fil rouge, la ligne directrice du projet de territoire, les intentions politiques de la commune à moyen-long terme. Il

renseigne donc sur les orientations générales d'aménagement, sur les choix qualitatifs et programmatifs, sur les volontés. Il est riche d'un sens qui doit nourrir utilement le projet architectural.

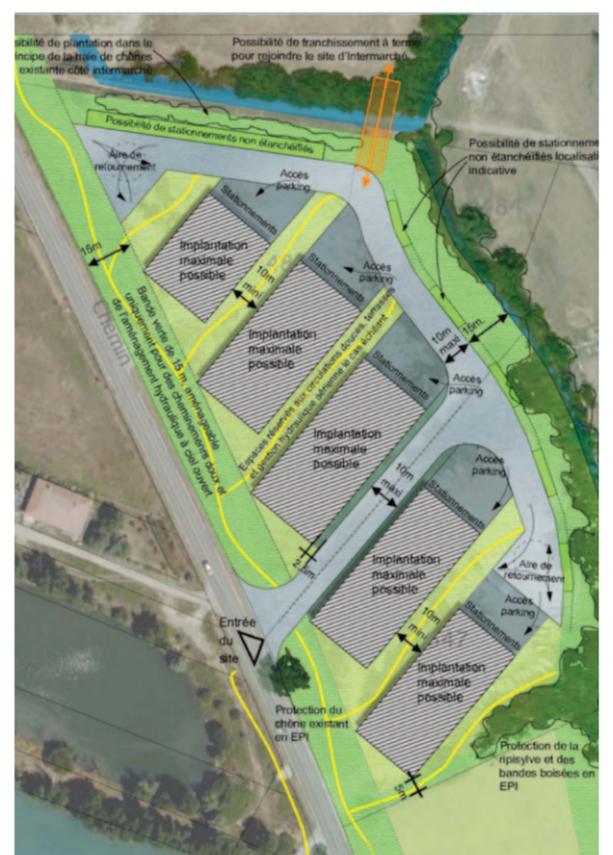
Les OAP, devenues obligatoires avec la loi Engagement National pour l'Environnement (autrement dit Grenelle), sont quant à elles, la déclinaison souvent graphique, de ce même projet sur un espace spécifique de la commune (où qu'il se trouve, quel que soit son statut réglementaire, qu'il soit bâti ou non bâti). Elles guident avec souplesse (celle de la compatibilité) le projet architectural et/ou le projet d'aménagement.

En se privant de prendre connaissance, et, au-delà, d'intégrer, ces pièces dans sa réflexion, l'architecte risque d'intervenir « hors-sol », ne laissant s'exprimer que son ressenti, son intuition, la commande de son maître d'ouvrage (hors la commune elle-même), sans tenir compte des orientations données par les élus sur leur territoire.

J'irai même plus loin : l'architecte pourrait utilement prendre connaissance du rapport de présentation, du moins dans ses parties relatives aux diagnostics urbain, paysager et environnemental et dans l'expression des perspectives économiques et démographiques. Et des pièces annexes de type AVAP (aire de mise en valeur du patrimoine) et secteur sauvegardé, quand ces servitudes existent. Ce temps de lecture « dépensé » l'est toujours à bon escient.

Alors, même si l'honnêteté oblige à questionner la qualité de certains PLU (et, au-delà, la rémunération misérable de ces missions), il est fortement utile, pour l'architecte de mieux connaître ce document, ses attendus, afin d'en faire un utile partenaire de projet.

Anne Ruffat, Urbaniste qualifiée OPQU, Directrice d'études, associée Urbane



Maquettes numériques et nouvelles pratiques de collaboration

La maquette numérique d'un bâtiment décrit les objets qui le composent, leurs caractéristiques et leurs relations : pour un simple mur, la maquette contient les informations relatives à sa forme, le détail de sa composition et le fait que le mur est percé par une ouverture, elle-même remplie par une fenêtre. Informations précieuses, bien plus riches qu'une simple représentation en 3D à laquelle on réduit parfois la maquette numérique.

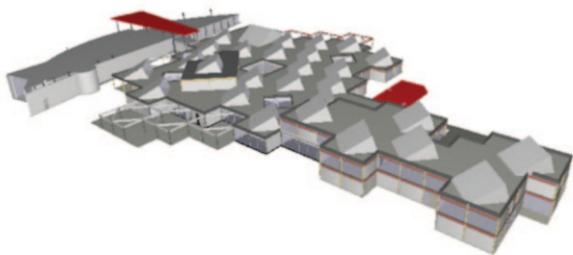
On peut lui préférer l'expression BIM (Building Information Model) qui est l'objet de nombreux articles et que l'on voit apparaître dans des textes d'appels d'offres et sur les cartes de visite des « BIM managers ». Pourquoi cet intérêt pour des pratiques fondées sur le BIM ?

Tout d'abord, parce que la documentation sur le projet est toujours cohérente puisque les pièces graphiques sont produites à partir du BIM ; c'est aussi parce qu'on peut extraire du BIM des informations quantitatives utiles à de nombreuses évaluations (coûts, impacts environnementaux,...).

D'autre part, le BIM est une alternative mature aux échanges de fichiers de plans : transmettre un BIM au bureau d'études lui permet d'intervenir au plus tôt ce qui est essentiel dans le contexte de la nouvelle réglementation thermique.

Enfin, le développement des usages du BIM offre à l'architecte l'opportunité de s'affirmer comme le responsable naturel de la qualité du BIM d'un projet. A la clé, une évolution des processus, de nouvelles façons de travailler et de s'organiser, au sein de l'agence et avec les autres membres de la maîtrise d'œuvre. C'est l'objet de la formation « maquettes numériques et nouvelles pratiques de collaboration » proposée par le CIFCA.

Bernard Ferries, Enseignant à l'ENSA de Toulouse, Coordonnateur technique de BuildingSmart France



Illustrations : le BIM de l'ENSA de Toulouse produit par un groupe d'étudiants de 3^{ème} année, en mode collaboratif (projet partagé). Explorez ce BIM en ligne.

Comment fonctionne le système de prise en charge ?

Pour la prise en charge du coût des formations, il existe des fonds d'assurance formation qui sont :

- Le FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux) pour les architectes libéraux (y compris pour ceux qui sont en statut d'auto-entrepreneur et pour les conjoints collaborateurs)

- L'OPCA-PL (Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales) pour les architectes salariés de leur propre structure et les salariés de l'entreprise d'architecture

Pour le FIF-PL

La loi du 31 décembre 1991, portant sur la formation continue des Travailleurs Indépendants et des Professionnels Libéraux, fait obligation à tous les architectes libéraux de s'acquitter de la contribution à la formation professionnelle (CFP).

Pour un architecte libéral, le montant de la CFP correspond à un forfait fixé à 0,15 % du plafond annuel de la Sécurité sociale (53 euros en 2012). Cette cotisation obligatoire est revalorisée annuellement à minima en fonction de l'évolution du plafond annuel de la Sécurité sociale. Elle est payable une fois par an à l'URSSAF. Cette collecte de l'URSSAF est ensuite reversée au FIF PL.

Les organisations syndicales qui siègent au FIF PL arrêtent chaque année des critères (thèmes et montants) de prise en charge spécifiques à leur profession.

Vous pouvez consulter les critères de prise en charge et télécharger le formulaire de prise en charge sur : www.fifpl.fr.

Formalités de prise en charge à accomplir

- Avant le dernier jour du stage (attention : toute demande reçue après la date du dernier jour de formation –cachet de la poste faisant foi- sera systématiquement refusée), adressez au FIF-PL la demande de prise en charge accompagnée du programme de formation, de la convention ou du devis de l'organisme de formation, de la photocopie de l'attestation de versement de la Contribution à la Formation Professionnelle (URSSAF) ou attestation d'exonération de cette Contribution et un relevé d'identité bancaire.

- Vous recevrez alors une lettre du FIF-PL vous notifiant l'accord (avec numéro de dossier) ou le refus de la prise en charge.

- Dès la fin du stage, vous devez, pour obtenir le remboursement des frais de formation, retourner au FIF-PL l'attestation de présence délivrée par l'organisme de formation et la facture acquittée en précisant impérativement le numéro de dossier préalablement communiqué.

Information utile sur le crédit d'impôt :

Depuis 2005, les dépenses de formation des architectes libéraux et dirigeants d'entreprises d'architecture ouvrent droit à un crédit d'impôt. Il est toutefois nécessaire pour en bénéficier que l'entreprise soit soumise à un régime réel d'imposition (régime de la déclaration contrôlée).

Quand son montant est inférieur à celui de l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés, il consiste à une réduction d'impôt.

Quand son montant excède celui de l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés, l'excédent est restitué à l'architecte ou à l'entreprise.

Ce crédit d'impôt est cumulable avec la prise en charge financière par les fonds d'assurance formation (FIF PL, OPCA PL)

*Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site www.impots.gouv.fr (N° Cerfa n°12635*05)*

Pour l'OPCA-PL

Au sein des entreprises d'architecture adhérant à l'OPCA-PL, les publics cibles sont : les associés en mode salarié, les architectes salariés, les collaborateurs d'architectes, les dessinateurs, projeteurs, secrétaires d'agences, gestionnaires, etc...

La prise en charge financière des formations des salariés s'appuie sur 4 dispositifs différents mobilisés au choix selon le type de formation et son thème :

- Le plan de formation : élaboré à l'initiative de l'employeur, il regroupe l'ensemble des actions de formation, de VAE mises en oeuvre par l'entreprise au bénéfice de ses salariés, en cohérence avec les besoins de développement de l'entreprise et de son projet.

- Le DIF (Droit Individuel à la Formation) : permet à tout salarié de se constituer chaque année un crédit d'heures formation. Avec ce capital, il peut suivre une action de formation professionnelle, un bilan de compétences ou une VAE. La demande de formation se fait à l'initiative du salarié, avec l'accord de son employeur sur le choix de la formation.

- Le contrat de professionnalisation Jeunes ou Adultes : a pour objectif de favoriser l'accès à une qualification reconnue par la branche professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi, par la réalisation de formations en alternance dans l'entreprise et en centre de formation.

- La période de professionnalisation : vise à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en CDI. Elle vise prioritairement : les salariés à qualification insuffisante ; les seniors ; les salariés qui envisagent la création ou la reprise d'une entreprise ; les salariés en retour de congé maternité ou parental ; les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleur handicapé...).

L'OPCA-PL peut prendre en charge le remboursement des frais pédagogiques, une partie du salaire du salarié (forfait journalier), et tout ou partie des frais annexes (déplacement, hébergement).

Vous pouvez consulter les critères de prise en charge et télécharger le formulaire de prise en charge sur : www.opcapl.com.

Formalités de prise en charge à accomplir

- 3 semaines avant le début du stage, adressez à l'OPCA-PL la demande de prise en charge accompagnée du programme de formation, de la convention ou du devis de l'organisme de formation, de la copie du dernier bulletin de salaire du stagiaire

- Vous recevrez alors une lettre de l'OPCA-PL vous notifiant l'accord ou le refus de la prise en charge

- Dans le mois qui suit la fin du stage, pour obtenir le remboursement des frais de formation, vous devez retourner à l'OPCA-PL l'attestation de présence délivrée par l'organisme de formation, la facture acquittée, la copie du bulletin de salaire du dernier mois de formation, la demande de remboursement complétée et signée et l'évaluation qualitative de la formation

Il est à noter que les formations labellisées 2013 par la branche professionnelle bénéficient de conditions de prise en charge plus avantageuses.

Martine Aires, Directrice CROA Midi-Pyrénées

Retrouvez sur le site du pôle de formation Midi-Pyrénées Architecture et du Cadre de vie www.polearchiformation.fr

Toute l'offre de formation proposée autour des thèmes :

- Développement durable
- Aménagement, villes, territoires, paysage
- Rehabilitation et patrimoine
- Cadre réglementaire
- Fonctionnement et développement de l'agence
- Diversification, spécialisation des pratiques

Cette offre de formation adaptée tant pour les architectes libéraux que pour leurs salariés s'adresse à tous les publics (jeunes professionnels ou professionnels plus confirmés) convaincus de l'intérêt de la formation et dont l'ambition est d'améliorer leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle

ACTIVITÉS DE L'ORDRE

Veille marchés publics

Intervention du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et réponses obtenues sur l'opération suivante :

> Mairie de Gimont : réhabilitation de l'ancienne gare de fret en espace culturel (32)

Difficultés : Plusieurs points ont été relevés :

- Il est demandé « aux cinq mieux-disants de produire une esquisse accompagnée d'un schéma d'intentions afin de juger de la prise en compte des particularités du site d'implantation en cœur de Bastide ». Or, d'une part, cette prestation non rémunérée est en contradiction avec l'article 74 du CMP. D'autre part, alors que la commune souhaite juger la prestation des cinq candidats retenus, les critères de jugement des offres sont le prix des prestations (60%) et le délai d'exécution (40%), aucun autre critère ne mentionnant la qualité de l'esquisse. En revanche, aucune pièce à remettre dans l'offre ne cite d'esquisse ou même de planning qui permettrait d'appliquer le critère « délai d'exécution ».
- Il est mentionné dans l'acte d'engagement que « la phase préliminaire a déjà été réalisée ». Il y a lieu de préciser s'il s'agit de la mission diagnostic.
- Le choix de pondération retenu, au-delà de la non correspondance avec les pièces citées dans le règlement de consultation, revient à privilégier l'offre la plus basse et ainsi favoriser un dumping

des honoraires.

- Enfin, il existe une incohérence entre le règlement de consultation qui cite l'existence de deux tranches fermes, et l'acte d'engagement qui fait état d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle.

Réponse : la Mairie de Gimont a apporté les éléments de réponse suivants sur chacun des points relevés :

- le dossier de consultation a fait l'objet d'une modification sur ce point quelques jours après sa publication. Tous les candidats ont été avisés de cette erreur matérielle. En effet, cette consultation ne prévoit en aucun cas une consultation avec production d'une esquisse.
- l'ensemble des missions organisées par la loi MOP est prévue dans le cadre de ladite consultation. Dans le terme « phase préliminaire », il s'agit d'une étude préliminaire réalisée et permettant de définir un coût d'objectif. Cette étude a été jointe au dossier de consultation des entreprises.
- les critères de la consultation respectent les dispositions du CMP et notamment les dispositions de l'article 53 dudit code.
- sur le dernier point, il s'agit d'une erreur de retranscription. Dans tous les cas, les architectes ayant posé la question ont été renseignés comme il se doit.

Atelier AMI organisé par la MAF au CROA

L'AMI (Accompagnement Maison Individuelle) concerne les architectes adhérents de la MAF pour leur opération de construction de maison individuelle, dès lors que leur mission s'étend au-delà du permis de construire. L'objectif de la Mutuelle est d'aider les architectes à ne faire aucune impasse sur les risques identifiés comme source importante de litiges en mettant à votre disposition, en ligne, des outils efficaces. **Cette démarche d'autocontrôle AMI valorise le savoir-faire de l'architecte et renforce son autorité face au maître d'ouvrage, tout en le sécurisant en cas de sinistre.**

Depuis le 1^{er} janvier 2013, une déclaration préalable est à compléter sur l'espace adhérent de maf.fr. Au fil des étapes de votre opération de construction, de nombreux documents pratiques vous permettent de répondre aux questions incontournables concernant des difficultés d'ordre juridique ou technique. Cette déclaration préalable est à effectuer avant le dépôt du permis de construire.

Afin de vous accompagner dans cette nouvelle procédure, le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées accueillera dans ses locaux la Mutuelle des Architectes Français qui organise un atelier d'information Accompagnement Maison Individuelle (AMI) le **jeudi 23 mai de 17 heures à 19 heures, suivi d'un apéritif jusqu'à 20 h 30.**

Les échanges avec les correspondants de la MAF vous permettront de vous approprier l'outil de déclaration par internet et de répondre aux questions que vous vous posez peut-être encore sur la démarche. Vous apprécierez en particulier les exemples qui sont donnés et les réponses à vos questions.

Pour vous inscrire à l'atelier AMI :

Rendez-vous sur <http://www.maf.fr/focus/les-rdv-maf.html> ou contactez Sybil de Guitaut au 06 03 800 800 - rdv.maf@gmail.com

ACTUALITÉS

IN MEMORIAM

Jean-Pierre Cassou s'en est allé.

Il était architecte à Cajarc.

Nous étions amis.

Architecte, peintre, voyageur, jardinier, pyrotechnicien, et peut-être d'autres choses encore... sérieux et fantasque faisaient bon ménage chez Jean-Pierre.

Nous pensions bien le connaître mais il nous a surpris jusqu'au dernier jour.

Il nous reste de lui cette image « JP » en costume de velours noir grosses côtes, cigarette au coin des lèvres, chapeau sur le front, mains dans les poches, yeux rieurs.

Un homme en apparence banal, un homme étonnant parfois,

Un homme aimable qui va nous manquer,

Qui nous manque déjà.

Michèle de Hoÿm de Marien

Offre « KHEOX »

Le groupe Moniteur et l'AFNOR ont édité en fin d'année dernière une base documentaire, réglementaire et technique, accessible en ligne sous le nom de KHEOX. Cette base contient les normes, NF DTU, Eurocodes, règles de calculs et les classeurs techniques (guide bonhomme, Guide Veritas, Sécurité Incendie...). Le prix de l'accès à cette base a initialement été proposé à 1 660 € HT pour trois accès simultanés puis à 979 € HT pour un accès unique.

Cette documentation constitue un outil intéressant pour les architectes mais représente toutefois un investissement important. C'est pourquoi, l'Ordre des Architectes a entrepris des négociations avec le Groupe Moniteur afin d'obtenir

une offre plus avantageuse. Aujourd'hui, il est parvenu à obtenir un **tarif préférentiel à 249 € HT**, à la condition de pouvoir recueillir un **minimum de 3000 souscriptions avant le 31 mars prochain**. Les contours de cette offre ont également été précisés :

- ce tarif est encadré dans le temps (variation adossée à l'indice SYNTEC garanti pendant 3 ans).

- si vous avez déjà souscrit un abonnement à l'un des tarifs initiaux, vous pourrez également bénéficier de cette offre. Le Moniteur prolongera votre abonnement initial ou vous remboursera partiellement au prorata temporis de la consommation de votre premier engagement.

Vous allez recevoir un courrier du Conseil National exposant à la fois la démarche et la présentation sommaire

du produit, avec un bulletin « d'engagement » à lui renvoyer. Le Conseil National transférera ensuite ces souscriptions au Moniteur. Si 3 000 souscriptions (ou davantage) sont recueillies, le Moniteur adressera les Login et mot de passe aux souscripteurs puis leurs facturera cet abonnement au tarif préférentiel de 249 € HT. En deçà de 3 000 souscriptions, l'offre ne serait pas maintenue. Les souscripteurs en seront alors prévenus.

Si vous êtes intéressés, renvoyer votre bulletin d'engagement dès réception !

Guide de la commande publique 2012

Le guide de la commande publique édité par l'Ordre des Architectes vient de subir une importante mise à jour suite aux dernières modifications réglementaires du code des marchés publics.

Au-delà de la mise à jour réglementaire, une des modifications les plus significatives est celle qui concerne les **marchés en procédure adaptée (MAPA)**. En effet, le guide propose une procédure innovante de sélection des équipes de maîtrise d'œuvre sur trois critères ajustés au type et à la taille de l'opération : compétences, références et moyens. Les candidats sélectionnés sur cette première phase sont ensuite invités à transmettre une note organisationnelle ayant pour objet d'explicitier les moyens, la méthode et l'organisation qu'ils entendent mettre en place pour assurer la mission. Le maître d'ouvrage négocie ensuite avec le candidat classé premier l'ensemble des conditions d'exécution du marché (taux de tolérance, délais, prix, etc...). Le critère prix n'intervient donc qu'au stade de la négociation.

Ce guide est co-signé par l'Ordre des Architectes, la Direction Générale des Patrimoines, la MIQCP, la CINOV (ex CICF), l'UNSAFA et l'UNTEC.

Document téléchargeable sur www.architectes.org (rubrique « exercer la profession / documents pratiques à télécharger / la commande publique / guide de la commande publique de maîtrise d'œuvre »).

Elections ordinaires 2013

L'arrêté du 12 février 2013 portant renouvellement des Conseils Régionaux et du Conseil National vient d'être publié au JO du 20 février 2013. Pour les CROA, le **1^{er} tour est donc fixé au 11 septembre 2013** et le second tour, s'il y a lieu, au 22 octobre 2013. Pour le CNOA, les élections sont fixées au 21 novembre 2013.

La fin des PPP

A la question crible n° 0010C publiée au JO Sénat du 9 novembre 2012, concernant la dépense publique, le Ministre chargé du Budget Jérôme Cahuzac, a annoncé que **la politique du recours aux partenariats public-privé est stoppée**.

Cependant, certains PPP déjà engagés ne peuvent être arrêtés pour des raisons juridiques. Il en coûterait trop cher à l'État qui devrait alors acquitter des débits plus élevés que le coût des opérations.

ITEP LE HOME, TOULOUSE (31)

Maître d'ouvrage : **association pour l'éducation et l'apprentissage des jeunes**

Architectes : **Laurens & Loustau Architectes**

Date de réception : **2012**

Surface : **883 m²**

crédit photos : **Stéphane Chalmeau**



Le maître d'ouvrage

L'APEAJ, association pour l'éducation et l'apprentissage des jeunes est un organisme laïque créé en 1943 qui accueille dans l'agglomération toulousaine plus de 220 enfants présentant des troubles du comportement et de la personnalité ou atteints de déficience intellectuelle moyenne ; ces enfants sont répartis sur deux Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP) et un Institut médico-éducatif (IME).

Les ITEP sont des établissements du secteur médico-social dépendant des agences régionales de santé dont la mission est la mise en oeuvre sur un plan régional de la politique de santé définie au niveau national. Ils sont dotés d'un personnel soignant et éducatif regroupé en un plateau technique, d'un personnel de l'éducation nationale mis à disposition et d'un personnel administratif.

La volonté

L'un des deux ITEP toulousains, l'ITEP « le home », étant devenu inadapté, le maître d'ouvrage a projeté la construction d'un nouvel ITEP dans un secteur géographique proche de l'ancien. Le nouvel ITEP aura pour mission d'accueillir un public d'enfants et adolescents âgés de 11 à 20 ans. Du fait de leurs problèmes psychiques, les enfants sont dans l'impossibilité d'assumer une scolarité à plein temps en milieu ordinaire. La mission des ITEP est de créer les conditions d'un travail d'accompagnement psychologique personnalisé, favorable à une meilleure scolarité.

Le site

Au nord de la ville, le terrain accueillant le nouvel ITEP, est situé en entrée de ville, au coeur d'un territoire marqué par des transformations urbaines brutales. Bordant le canal du midi, anciennement constitué de terres maraîchères, le paysage est morcelé par le tracé d'une large avenue, de noeuds routiers et de voies de chemins de fer. Les parcelles résultantes de ce découpage sont devenues les résidus d'un paysage urbain livré à la voiture et au transport de fret. Coupée en deux par l'avenue des Etats-Unis, transformée en impasse à l'ouest par le tracé de la rocade, la rue de la Glacière profitant de la proximité du Canal s'est trouvée au fil du temps dépossédée de son caractère et de son identité pour se retrouver au coeur d'un univers hostile.

Accessible depuis l'impasse de la glacière, la parcelle de l'ITEP le Home se trouve cernée par la fourrière automobile, un transporteur, un garage de contrôle technique et un vendeur de véhicules d'occasion. Le souhait du maître d'ouvrage était la réalisation sur ce site d'une architecture dite « contenante » pour pouvoir être soignante où les enfants retrouveraient et s'approprieraient ce

contexte rassurant, proche d'un cadre familial.

Le programme

Le programme demandait 3 unités indépendantes d'accueil, chacune accueillant des groupes d'enfants aux pathologies distinctes. Ces unités disposent d'un salon/cuisine, d'une pièce calme et d'un bureau éducatif, devaient pouvoir recréer un intérieur proche de celui d'une maison. Les autres parties du programme concernaient des locaux d'activités pédagogiques, des ateliers techniques et un « gymnase ». L'établissement devait abriter un compartiment de travail thérapeutique avec des bureaux pour psychiatres, psychologues et assistantes sociales. Enfin, une partie du programme prévoyait une zone bureaux pour l'administration et des locaux techniques et logistiques.

Le projet

Refusant les schémas d'organisation classiques promus par l'éducation nationale -bâtiments organisés autour de la cour (pour mieux surveiller...)-, le projet tend à isoler les fonctions principales pour les rendre identifiables par des bâtiments autonomes et distincts, densifiant ainsi le parcellaire et rendant plus riche les espaces entre deux.

Dans cette idée, retrouvant l'esprit d'un pavillonnaire domestique disparu, chaque unité d'accueil, disposant d'une cour et d'un préau compose un ensemble distinct. Le « gymnase » (activité corporelle) est contenu dans un seul bâtiment et, un autre, volume autonome et identifiable, accueille les fonctions ateliers techniques et arts plastiques.

Selon une organisation plus traditionnelle, les activités pédagogiques et les bureaux de l'administration sont regroupées dans un corps de bâtiment, plus imposant que les autres, offrant, sur la façade de l'entrée, une image plus institutionnelle de l'équipement.

Existante sur la parcelle, la maison des anciens propriétaires, architecture régionale et saine des années 70, est conservée pour être réaménagée. D'une surface d'environ 200m², elle reçoit à l'étage le pôle thérapeutique, et en son rez-de-chaussée, la zone logistique.

Ainsi organisé, le nouvel ITEP rassemble un groupe de sept bâtiments composant un ensemble de cours, placettes, jardin et cheminements où l'on se perd et découvre, effaçant la notion « d'institut » au profit de la définition de « Hameau ».

L'image

L'utilisation de toiture de couvertures en pentes, en offrant des proportions généreuses aux volumes intérieurs, renvoie à une

écriture sobre au caractère domestique.

La ligne de faitage désaxée produit une déformation du volume, exprimant les bouleversements du tissu urbain. Le bac de couverture en bac nervuré renvoie à un vocabulaire d'architecture industrielle et, accolé aux unités, les containers maritimes transformés en préau, évoquent l'univers voisin des paysages de transport de fret.

Le dessin de coupe de la maison existante, son porte-à-faux caractéristique sont repris en symétrie pour construire le profil du bâtiment administration/pôle pédagogique produisant ainsi un « double contemporain ».

Au coeur d'un secteur marqué par des transformations urbaines, hétérogène par ses constructions et ses usages variés, le nouvel ITEP dans son organisation spatiale, refuse de produire une écriture, des formes et une échelle nouvelles. Sa structure se réfère naturellement, à celles contenues dans les origines, l'histoire urbaine de ce territoire et à ses réalités actuelles.

Conscient des contraintes du site, nous ne les avons pas évacuées mais analysées et pour mieux s'en préserver afin d'offrir avant tout un espace protégé et adapté à l'enfant.

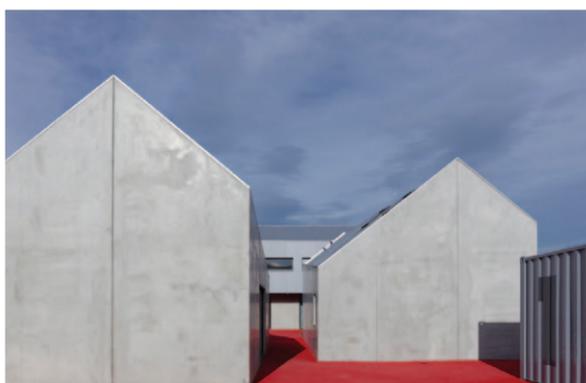
Les matières

A la simplicité des formes, s'ajoute une sobriété de matières. Les murs des bâtiments neufs sont constitués de voiles béton préfabriqués bi-lames intégrant un isolant entre les deux lames, plus communément appelés duomurs béton pré-isolés. A l'intérieur de bâtiments, on retrouve la même lame extérieure laissée brute sans revêtement, parfaitement adaptée pour des parois très sollicitées.

A l'extérieur, rehaussant le glaçage gris des bétons des pavillons, un sol de caoutchouc rouge, type sol de jeux d'enfants, offre aux cheminements et cours entre bâtiments, un confort feutré, presque intérieur. Le contact et la teinte, font de ce tapis coloré une surface rassurante et précieuse, d'ambiance et de caractère très éloignés des cours d'écoles traditionnelles.

Technique

L'innovation se retrouve également dans des procédés techniques utilisés pour cette opération, à savoir des murs de fortes inerties avec isolation intégrée coté extérieurs : « duo-murs béton isolés » et un système de chauffage par vecteur eau avec chaudière à granulés bois.





Nous sommes en ce 21 juin 2012 une équipe de 43 professionnels, heureux et fiers, de vous accueillir dans notre nouvel espace de travail.

Avec nous, une soixantaine d'adolescents, d'Alexis à Amine jusqu'à Vincent et Zaccharia, pour ne citer que les premiers et les derniers par ordre alphabétique, adolescents au charme certain, mais pour qui la relation humaine est souvent compliquée et dont les drôles de comportements, parfois difficiles à accepter, mobilisent et nos intelligences et nos énergies.

Nous sommes donc, professionnels et adolescents heureux et surtout conscients de notre chance : celle d'avoir pu, dans un contexte de telle réduction de la dépense publique, penser, concevoir et voir se concrétiser ce projet architectural.

Il y a plus de deux ans déjà nous avons créé une commission de travail pluridisciplinaire pour définir ensemble un cahier des charges à destination du bureau d'étude et du cabinet d'architecte retenus, afin d'y spécifier nos analyses, nos attentes, nos priorités, nos visions, nos rêves aussi.

Nous avons travaillé à partir de nos observations cliniques, de nos références théoriques et de notre connaissance empirique des adolescents que nous accompagnons.

La conviction qui nous animait est que l'habitat remplit une véritable fonction d'organisateur du fonctionnement psychique de tout collectif.

Il y a peu le docteur John médecin coordonnateur de l'APEAJ et Marie Choueiry psychologue de l'APEAJ et responsable du SESSD du Home, dans le cadre des journées de l'EMPEA nous sensibilisaient au constat que dans certaines cultures la maison (je cite) « constitue la matérialisation d'un corps fantasmé pour un appareil psychique familial en quête permanente d'une enveloppe contenant »

Or cette observation résonne singulièrement avec nos références « Winnicottiennes » sur la conception et la mise en œuvre d'un environnement « suffisamment bon. »

Nous avons cherché à traduire, à incarner notre projet d'établissement en un projet architectural. Nous avons consulté nos partenaires du sanitaire le professeur Raynaud, (que je remercie vivement de sa présence) de l'éducation Nationale à l'époque Monsieur Yann Verschelde, cherchant à valider nos options et nos orientations.

Notre fil conducteur : créer un espace contenant permettant à chacun en fonction de son projet personnalisé une circulation entre des lieux des temps et des intervenants différenciés.

Cette réalisation s'inscrit dans son temps : loin des châteaux ou

domaines situés dans un environnement champêtre, que nous avons un temps envié, il s'inscrit résolument dans la modernité. Notre mission inclusive en est facilitée ainsi que notre obligation d'ouvrir nos institutions sur les infrastructures municipales, associatives et institutionnelles.

Cette réalisation s'inscrit dans un contexte : Au cœur d'un territoire en mutation urbaine non maîtrisée, il a fallu du talent au cabinet Laurens et Loustau pour faire le lien entre petits pavillons, fourrière, centre de contrôle technique, esthétique adolescente, besoin de rassurance et de contenance.

Ainsi le choix de ce béton pour nos murs, lisse et doux et à la couleur minérale, peut en surprendre certains ; dans notre esprit et dans une métaphore corporelle il vient faire peau : il protège et fait limite entre l'intérieur et l'extérieur. De même le choix de ce revêtement pour le sol, à l'opposé du goudron noir des cours d'écoles ou de collèges traditionnels, ajoute une touche précieuse et feutrée.

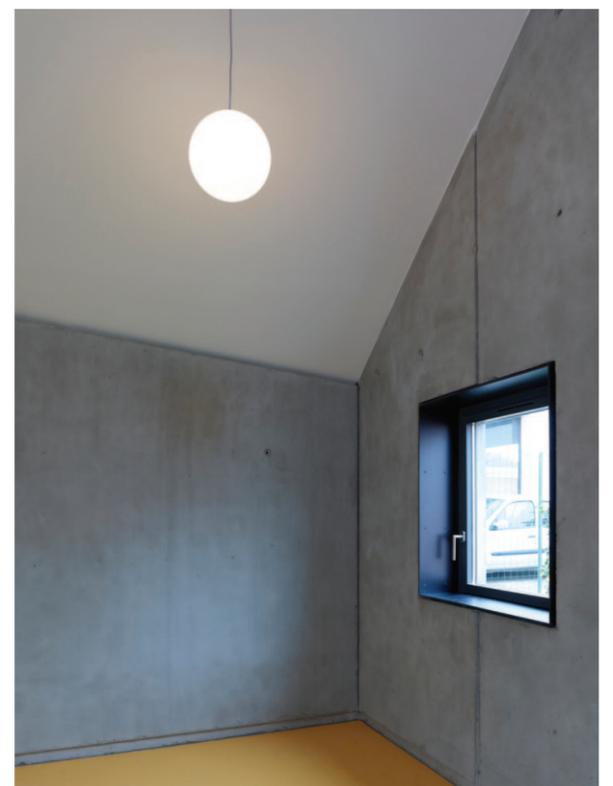
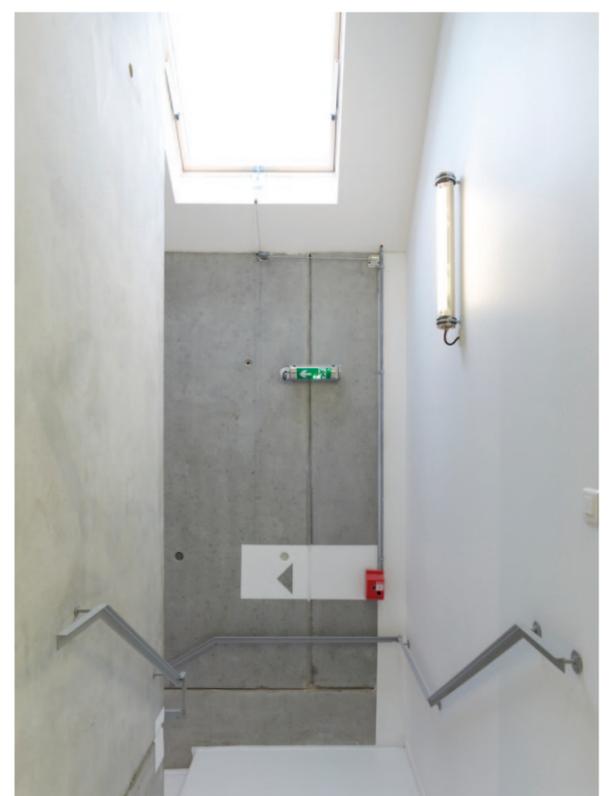
Ici chaque enfant est rattaché à son unité, lieu d'accueil, de permanence et de continuité éducative à partir duquel un départ est possible vers un temps pédagogique, un temps thérapeutique ou encore un temps d'apprentissage, menés en collectif ou en individuel.

Cette réalisation s'inscrit enfin dans le cadre des engagements généraux pris par l'APEAJ via la signature du CPOM et plus spécifiquement celui lié à l'amélioration de la qualité du bâti.

Vous avez compris que notre ambition ne s'était pas limitée à ce simple objectif d'autant que nous faisons un lien étroit entre esthétique et éthique.

Il y a dans cet espace la symbolisation de notre engagement dans une démarche éthique qui recommande d'apporter au quotidien une réponse adaptée au plus près des besoins des adolescents dont on nous a confié l'accompagnement dans une dynamique de questionnement et d'amélioration continue.

Mme Laloye, directrice le 21.06.2012



CHANGE BY THE EXCHANGE

Dans le cadre du programme de coopération dans l'enseignement supérieur entre l'Union européenne et l'Australie, les enseignants et les étudiants du programme DARC⁽¹⁾ de l'ENSA de Toulouse ont réalisé les 21, 22 et 23 novembre 2012, le 4^{ème} workshop intitulé « Change by the exchange ».

Ce workshop a permis d'échanger sur les travaux et les réflexions menées par les enseignants⁽²⁾, les chercheurs, les institutionnels, à l'échelle de la métropole Toulousaine et des métropoles Européennes et Australiennes (conférences-débats), puis d'apporter un regard croisé (ateliers), sur l'évolution futur d'un quartier en mutation, Le Mirail : quartier durable ?

Une présentation du « Plan Climat 2020 »⁽³⁾ par Clément Cohen, directeur du développement durable et écologie urbaine à Toulouse Métropole, a permis d'apporter un éclairage sur les stratégies à l'œuvre dans le territoire de la métropole toulousaine, au regard de la problématique du changement climatique à l'horizon 2020 (- 20% des émissions GEF, + 20% d'efficacité énergétique, + 20% des énergies renouvelables). Après avoir noté les similitudes des problèmes posés par les effets du changement climatique sur nos villes et leur environnement (canicules, sécheresses, inondations, etc.) au regard des métropoles Australiennes ; nos partenaires nous ont interrogé sur les réponses apportées tant à l'échelle européenne (démarches environnementales, réglementation thermique, etc.) que régionale (plan climat, agenda 21, éco-quartier, etc.) qui diffèrent de celles engagées sur leur continent Australien⁽⁴⁾.

Des visites du site de l'université Toulouse Le Mirail et de la Reynerie, ont fait découvrir à nos partenaires universitaires, le projet de Candilis⁽⁵⁾ ; mais également les transformations urbaines, architecturales à l'œuvre : un campus universitaire qui se défait de sa trame (le « web ») pour accueillir de nouvelles constructions à l'écriture architecturale contemporaine (la fabrique culturelle, l'UFR de langues, le restaurant universitaire) puis un quartier résidentiel avec des immeubles en tripodes (logements sociaux) dans un environnement exceptionnel (un lac, un grand parc, un château du XVIII^{ème} siècle) avec des équipements socioculturels, une place commerciale, une dalle piétonne en cours de démolition puis les traces des immeubles démolis.

De ces visites est né un questionnement : comment s'inscrit aujourd'hui Le Mirail dans sa métropole, à partir des changements survenus dans le Grand Projet de Ville⁽⁶⁾ et les nouvelles édifications réalisées ou programmées (la maison de l'image, la médiathèque (Grand M), le groupe scolaire) ?

Les éclairages apportés par Maia Gaudoneix de la mission Grand Projet de Ville et Florence Benoît de la mairie de Toulouse, sur le devenir du quartier du Mirail, ont permis de nourrir les réflexions entre les étudiants et les enseignants de ces différents pays qui véhiculent différentes approches et propositions pour l'architecture et la ville de demain.

Cinq ateliers, co-animés par nos universitaires Européens et Australiens, ont alors interrogé la capacité du Mirail à devenir un « éco-quartier »⁽⁷⁾, en explorant les volets environnementaux, sociaux, économiques et architecturaux du développement durable :

- L'atelier 1, « Comment limiter notre impact sur l'environnement ? », a mené une réflexion globale « depuis l'espace public jusqu'au logement », en partant du constat que les espaces publics au Mirail sont dépourvus de fonction et que le rapport d'échelle entre le bâti et ses espaces environnants est sans commune mesure avec l'échelle de l'homme. Les pistes explorées

ont tenté de rechercher des axes structurants pour faciliter les déplacements (piétons, cyclistes, véhicules, etc.) à l'intérieur et à l'extérieur du quartier, de permettre une réappropriation des espaces extérieurs par les habitants (espaces partagés, usages communs), de valoriser les équipements et leurs espaces environnants ;

- L'atelier 2, « Quels effets le changement climatique peut-il avoir à l'échelle du quartier ? », a proposé une réflexion sur les ressources qui pourraient être produites à l'échelle du quartier (énergies renouvelables, production alimentaire, eaux, etc.) de manière à le rendre autonome : l'apport de nouvelles activités maraîchères, la production d'énergies renouvelables ; tout en renforçant la trame verte existante par de nouvelles plantations et espaces ombragés.

- L'atelier 3, « Comment adapter notre territoire au changement climatique et développer des solidarités ? », a mené une approche socio-économique du quartier. En s'interrogeant sur les usages et les pratiques des habitants, plusieurs pistes ont été dégagées-inspirées par les actions récemment menées dans le quartier de La Mina⁽⁸⁾ à Barcelone-pour renforcer les liens entre les habitants (inventer de nouveaux lieux d'échanges, d'activités, de sociabilité, etc.), mais aussi pour valoriser les actions participatives au sein du quartier.

- L'atelier 4, « Quelles formes urbaines pour la ville de demain ? », a fait le constat que la forme des immeubles en « tripode » est emblématique du quartier du Mirail et que cette forme urbaine mise en scène par ses concepteurs (« la ville dans la nature ») n'a pas connu le développement escompté initialement. En questionnant l'évolution du quartier du Mirail et son intégration dans la métropole toulousaine d'aujourd'hui⁽⁹⁾, cet atelier a élaboré un dispositif scénique (conceptuel) interprétant un devenir possible du quartier.

- L'atelier 5, « Quelles transformations dans la manière de concevoir l'architecture de demain ? », s'est interrogé sur le rôle de l'architecte dans le processus de transformation du Mirail. Il a élaboré un scénario de rénovation architecturale et urbaine du quartier par phases (temporalité du projet) mettant en œuvre des dispositifs architecturaux, techniques et économiquement viables tant pour le bâti (rénovation des logements et des façades, réaffectation des coursives et espaces communs) que pour leurs espaces extérieurs (requalification des voiries et circulations piétonnes, végétalisation des parkings).

Les travaux de ces cinq ateliers ont fait l'objet d'une restitution par nos étudiants, qu'ils ont présentée à l'ensemble de nos partenaires dans les locaux de l'ancienne bibliothèque de la Reynerie.

Une rencontre a également été organisée à La Fabrique Toulouse Métropole⁽¹⁰⁾ pour une présentation des projets à l'œuvre sur la Métropole Toulousaine par Sophie Blachère-Sordelet ; ainsi que les orientations en matière de réhabilitation du parc de logements sociaux par Delphine Dimas d'Habitat Toulouse. Celles-ci ont été illustrées par deux projets innovants : la réhabilitation des ensembles de logements « Georges Rouault » par l'architecte Danièle Damon et « boulevard de la gare » par Seuil Architecture, présentés avec leur maître d'ouvrage Dominique Daudigeos d'IFC management.

L'ensemble de ces travaux a fait l'objet d'une exposition à l'ENSA de Toulouse en janvier 2013. La coopération pédagogique et scientifique entre nos universités Européennes et Australiennes se poursuit par la mobilité étudiante (58 étudiants de Master d'ici fin 2013) et l'organisation de workshops internationaux.



⁽¹⁾ Programme de coopération dans l'enseignement supérieur entre l'Union européenne et l'Australie pour des Projets Conjointes de mobilité : Escola Tecnica Superior d'Arquitectura de Barcelona; École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse; Facoltà di Architettura di Politecnico di Torino en Europe et Royal Melbourne Institute of Technology University, Melbourne ; University of Technology, Sydney ; Queensland University of Technology, Brisbane en Australie.

Workshop réalisé par les enseignants et les étudiants du programme DARC (Développer un enseignement de l'Architecture en Réponse au changement Climatique).

Responsable du programme DARC : Nadia Sbiti, architecte, urbaniste, docteur en géographie et aménagement urbain, enseignante à l'ENSA de Toulouse et chercheuse au Laboratoire de Recherche en Architecture (LRA). <http://ensatoulouse.dacprogram.wordpress.com/>

⁽²⁾ Equipe du DARC workshop réalisé à l'ENSA de Toulouse / Enseignants : Alain Chatelet ; Valérie Descazeaux-Dutrey ; Philippe Laux ; Thomas Lequoy ; Sylvie Panissard ; Clara Sandrini ; Nadia Sbiti ; Nathalie Tornay ; Sophie Vialle. Etudiants : Meryem Bouhaddou ; Hannah Carracher ; Laetitia Chavernac ; Tom Doucet ; Anais Gatesoupe ; François Gendre ; George Krastev ; Abraham Leung ; Joana Markezana ; Coline Meynent ; Mathilde Renou ; Allison Sheehan ; Lucy Valgalier.

⁽³⁾ « Plan Climat Energie Territoriale » Toulouse Métropole, septembre 2012, <http://www.toulouse-plan-climat-energie-territorial-toulouse-metropole-durable>

⁽⁴⁾ Dubois-Taine, G. et Henriot, C. 2001. Cities of the Pacific RIM, diversity and sustainability. Lyon, PUCA

⁽⁵⁾ Candilis, G. 1975. Toulouse Le Mirail : La Naissance D'une Ville Nouvelle, Birth of a New Town. Stuttgart, Krämer

⁽⁶⁾ Grand Projet de Ville, engagé sur le Mirail (Reynerie et Bellefontaine) par la Mairie de Toulouse depuis le début des années 2000, <http://www.toulouse.fr/municipalite/grands-projets/gpv>

⁽⁷⁾ Souami, T. 2011. Eco quartiers et urbanisme durable. Paris, La documentation française

⁽⁸⁾ « Reciclar, regenerar y rehabilitar : La Mina », réhabilitation de 2001 à 2010 par Sebastia Jornet, Barcelone

⁽⁹⁾ Travaux menés dans l'atelier « Cracker la ville », master 2, ENSA de Toulouse (Sandrini, dir.)

⁽¹⁰⁾ La Fabrique Toulouse Métropole : <http://www.lafabriquetoulousaine.org/>